

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 mars 2015 à 20h30.

Etaient présents : Catherine Déthune - Murielle Stéphan - Denis Molinier – Claude Sallet - Françoise Désirant - Julie Guichon - Catherine Chevrier - Marc Deforge - Sylvain Wolter - Sébastien Thill

Absent excusé : Arnaud Mathiotte ayant donné procuration à Denis Molinier

Secrétaire de séance : Marc Deforge

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 février 2015

Le compte rendu est approuvé par 10 voix pour et une abstention.

Création d'une régie de recettes

La commune a décidé d'organiser plusieurs manifestations par an dans le village. Pour pouvoir déposer de l'espèce à la trésorerie, une régie de recettes doit être créée. Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, qu'elle soit instaurée de façon permanente à compter du 14 mars 2015.

Le régisseur sera Madame Chevrier Catherine.

Fixation tarifs buvette après-midi récréatif

Lors de l'après-midi récréatif du 15 mars prochain, une buvette sera ouverte.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants : Champagne 17€ / Coupe de champagne 2.50€ / Boissons chaudes 0.50€ / Coca Cola et jus de fruits 1€ / Viennoiseries 1€

Ouverture d'ouverture de crédits d'investissement

Les travaux de la réhabilitation de la mairie avancent. La commune doit honorer les factures qui arrivent en fonction de l'avancement des travaux.

Dans l'attente du vote du budget mi-avril, les membres du conseil municipal ont autorisé Madame le Maire à mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite de 32 305€ correspondant à 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2014.

Résultat du vote : 8 voix pour et 3 abstentions.

Transfert de propriété

Un courrier en date du 20 septembre dernier de la SCI la Villa des pêcheries fait état d'une demande de rétrocession gracieuse à la commune de la parcelle desservant le lotissement dudit nom.

La parcelle représente une superficie de 854m². Madame le Maire rappelle que la couche de surface de la voirie a été renouvelée l'année précédente.

L'acquisition de ce terrain permettait d'alimenter en éclairage public ce lotissement.

Le conseil municipal accepte le transfert à titre gratuit de la parcelle en l'état et demande l'inscription de celle-ci dans le livre vert, récapitulant les voies communales du domaine public de la commune.

Résultat du vote : 10 voix pour et une abstention

Autorisation de rédaction des actes administratifs

Les acquisitions immobilières peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de ventes, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié.

Le maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Molinier Denis pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

Résultat du vote : 10 voix pour et une abstention

COMPTES RENDUS

Illuminations de Noël :

Un état des boîtiers existants et à prévoir est présenté. Ensuite, une perspective sur 8 années a été réalisée pour qu'un choix soit réalisé entre l'achat de 24 nouvelles guirlandes, la location de celles-ci et la réparation des 16 guirlandes existantes concomitant avec l'achat de 8 nouvelles.

Après réflexion, les membres du conseil ont privilégié la location pour les trois années à venir.

Cimaises :

Les locaux de l'ancienne école ont été repeints ces dernières années. Pour conserver au mieux ces salles, la municipalité a décidé d'installer des cimaises pour un montant de 771.50€ HT.

SYMSEM : Une réunion a eu lieu le 5 février.

Le symsem avait intenté une action contre le syvalom (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères) car il contestait sa politique tarifaire. Le symsem a été débouté de sa demande car son intervention auprès du Tribunal avait été trop tardive.

Il est à noter que nous sommes passés en dessous du seuil des 200 kilos par habitant de déchets.

Deux bennes éco mobilier ont été installées à la déchetterie de Pogy et Thièblemont. Cette initiative a rencontré un franc succès. Deux nouvelles bennes seront installées prochainement dans d'autres déchetteries. Deux déchetteries vont être agrandies (manque de place) : Pogy et Courtisols.

Le projet d'investir dans des containers à puce est reporté en attendant le probable prochain découpage des EPCI.

Réunion CCMC du 19 février : voir compte rendu à l'affichage

L'association foncière d'Ecury sur Coole : Le nouveau bureau s'est réuni le 2 mars.

Tout d'abord, les membres ont élu le Président, Monsieur RAIMOND Emmanuel, le Vice-Président, Monsieur GUICHON Jean-Baptiste et le secrétaire, Monsieur LEBONVALLET Damien.

Le bureau a décidé de reconduire la même indemnité pour le Président à savoir 200€/an.

Une délégation de signature a été accordée au Président pour tout marché inférieur à 15 000€ en section de fonctionnement.

L'aménagement de la gare à betteraves en haut de la rue de la Gare a été abordé.

Par ailleurs, l'AF souhaiterait avoir un dépôt de cailloux dans le village. Il est probable que la gare à betteraves avant l'aérodrome soit le lieu retenu.

Questions diverses :

Trois postulants ont été reçus pour le contrat d'avenir : deux pouvaient convenir. Monsieur NEKAZ a été retenu et a effectué une période d'essai fin février. Cette dernière s'est révélée concluante. En conséquence, un contrat d'avenir a été signé pour une durée d'un an.

Une réunion s'est déroulée le lundi 2 mars avec les entités intéressées par une signalétique dans le village. Lors de cette entrevue, ont été présentés les points de positionnement des panneaux ainsi que leur couleur. Ensuite, chaque participant a indiqué le libellé précis à inscrire. La municipalité va maintenant prendre contact avec les fournisseurs pour obtenir des devis plus précis.

Association Chalonnaise de Vol à Voile :

L'assemblée Générale s'est réunie le 14 février. Il faut rappeler que l'association est reconnue au niveau local mais aussi au niveau national et international ; elle se classe 20^{ème} sur 126 clubs.

Une petite baisse d'activité a été enregistrée l'année dernière à cause des mauvaises conditions climatiques.

SIAHMM :

Une réunion a été organisée le 20 février.

Un étang a été acheté pour réaliser pour réaliser des travaux d'atelier.

Les travaux de nettoyage de la Marne à Châlons ont été reportés en raison des problèmes d'accessibilité des engins en ville.

La cotisation de 2015 sera identique à celle de 2014.

Prochaines réunions :

Commission finances (section fonctionnement) : jeudi 5 mars à 20h30

Commission animation : lundi 9 mars à 18h

Commission finances (section investissement) : lundi 9 mars à 20h30

Commission environnement : mardi 10 mars à 18h00

Levée de la séance à 23h10